



# Validation des Acquis de l'Expérience – VAE EES

Niveau  
**I RNCP**  
7 européen

2 sites  
**Paris sud**  
**Montpellier**

Durée  
**20h**

Entretiens  
individuels  
en présentiel ou  
à distance

## EXPERT/E EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE

La VAE permet à des responsables ou directeurs d'entreprise d'économie sociale ou d'économie solidaire en situation, de prétendre à l'acquisition de tout ou partie du titre EES. Cette démarche permet de vérifier la compétence répondant au diplôme auquel on aspire.

**"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les Acquis de son Expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...)"**.

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002

## OBJECTIFS

L'Accompagnement a pour objectif de permettre au candidat de :

- S'approprier les référentiels de compétences et d'activités
- Expliciter ses expériences et les confronter aux référentiels
- Repérer les situations expérientielles pertinentes
- Valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées
- Acquérir la méthodologie permettant l'écriture du livret 2 conforme aux attendus du jury
- Se préparer à l'épreuve orale.



## PROCEDURE D'ADMISSION

Les candidats doivent prouver par le biais du livret 1 qu'ils exercent depuis un minimum de 1 an (1 607 heures) en équivalent temps plein sur un ou des poste(s) recouvrant tout ou partie des compétences attendues.

- Le livret 1 est un document permettant à la FLEPES de statuer sur votre demande de recevabilité. Il s'agit d'un dossier administratif récapitulatif de votre parcours. Après avoir reçu la partie 1 du dossier, la FLEPES notifie au candidat, sa recevabilité ou non-recevabilité.
- Lorsque son dossier est recevable, le candidat devra rédiger un 2<sup>ème</sup> document (livret 2, transmis par la FLEPES avec la notification de recevabilité), dans lequel il décrira ses activités afin de faire la preuve de ses compétences.

## VOLUME & DURÉE

- 14 heures de guidance (entretiens individuels et suivi à distance des écrits)
- 3 heures de lecture de dossier par un jury
- 3 heures pour la soutenance

## VALIDATION

Après avoir finalisé et expédié son dossier en bonne et due forme à la FLEPES, le candidat sera convoqué à un entretien. **Le jury peut :**

- Attribuer la totalité du diplôme,
- Valider une partie du diplôme (le candidat n'a pas de limite de temps pour finaliser sa validation par formation ou complément d'expérience),
- Refuser la validation et la justifier.

## TARIF & FINANCEMENT

Devis sur demande. Formation éligible aux dispositifs de financement suivants :

- Financement entreprise (plan de formation, période de professionnalisation...)
- Prise en charge par un organisme (OPCA, Pôle Emploi)
- Financement individuel partiel ou total (CPF Compte Personnel de Formation...)

**OPQF + DATADOCK**

**RNCP : 26240**

**CPF : 225407**